



**BAILLY-ROMAINVILLIERS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Lundi 13 Mars 2017*

Affiché le 20 mars 2017.

## ORDRE DU JOUR

1. Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires portant sur le budget principal et les budgets annexes « centre culturel » et « activités économiques ».

*(La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Arnaud de BELENET, Maire de Bailly-Romainvilliers.)*

**M. le Maire** ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel des membres du conseil municipal, comme suit :

Absents excusés :

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à M. van DEIJK,  
M. BENDANDI a donné pouvoir à M. BACQUART,  
M. CHAMBAULT a donné pouvoir à M. de BELENET,  
M. CHASSY a donné pouvoir à M. ZANNIER,  
Mme COPIN-DEBIONNE a donné pouvoir à Mme de MARSILLY,  
Mme GILLET a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK,  
Mme HELFMAN a donné pouvoir à M. LEWANDOWSKI,  
Mme MAISONNEUVE a donné pouvoir à Mme OUKAS,  
Mme PIGEON a donné pouvoir à Mme ROBINEAU,  
M. TALEB a donné pouvoir à Mme SANTOS NUNES,  
Mme TOUKAL a donné pouvoir à M. PADOU,  
Mme VANDERLEKEM a donné pouvoir à Mme SCHLOMKA.

Absent :

M. COCOYER.

*(Secrétaire de séance : Vanessa OUKAS)*

## **1. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES « CENTRE CULTUREL » ET « ACTIVITES ECONOMIQUES »**

**M. le Maire** a demandé que la commune re-délibère au sens où la délibération précédente n°2017-001 du 23 janvier 2017 prend « acte » de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires. Or, la loi NOTRe impose de procéder au vote de ce débat.

**M. le Maire** indique que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Cet article a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Aussi, depuis 2016 : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci* » et impose au président de l'exécutif d'une collectivité de présenter à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette. De plus, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, prévoit le contenu et les modalités de transmission et publication du rapport.

**M. le Maire** précise que ce rapport n'est soumis à aucun formalisme. Néanmoins, il doit être présenté à l'assemblée délibérante et voté par une délibération.

**M. le Maire** rajoute que le Débat d'Orientations Budgétaires permet d'appréhender les éléments de conjoncture (économique et sociale), la situation financière et les marges de manœuvre de la commune ainsi que les perspectives pour la période à venir.

**M. le Maire** rappelle que ce rapport a été présenté en détail lors de la précédente séance et que le Conseil municipal est appelé ce soir à prendre acte du DOB par une délibération spécifique précisant que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

## **1 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 a été présenté le 28 septembre dernier en conseil des ministres et après plusieurs amendements, la loi a été promulguée le 29 décembre 2016 pour 2017. Comme en 2016, les dispositions qu'elle contient continuent d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales.

Lors de sa présentation, plusieurs objectifs ont été mis en exergue par le gouvernement :

### **La poursuite de la réduction du déficit public :**

Le déficit public actuel englobe l'état, les organismes de sécurité sociale et les collectivités territoriales et répond aux engagements européens de la France.

Le déficit public s'élèverait à 2.7 % du PIB en 2017 contre 3.3 % en 2016. La dette publique s'avère être en voie de stabilisation. Depuis 2013, les dépenses publiques rapportées au PIB baissent de manière continue. Elles devraient représenter 54.6 % du PIB en 2017 contre 55 % en 2016.

### **Les engagements de baisses d'impôts :**

Les allègements des mesures de soutien aux entreprises découlant du Pacte de responsabilité et de solidarités seront poursuivis en 2017. Elles représenteront plus de 40 Mds€, à travers un renforcement du CICE et de l'engagement de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés qui atteindra les 28% en 2020. Par ailleurs les dispositifs d'exonérations fiscales en faveur des jeunes entreprises innovantes seront reconduits.

La baisse de l'impôt sur le revenu, amorcée dès 2014, sera poursuivie en 2017 pour les classes moyennes.

Avec cette nouvelle étape, le volet solidarité du pacte de responsabilité et de solidarité aura été intégralement mis en œuvre. Cette baisse aura bénéficié à 12 millions de foyers pour un montant total de 5 Mds€. La baisse convenue pour 2017 atteindra le milliard d'euro supplémentaire et portera à 6 Mds€ son total.

### **La recherche de croissance et la reprise de l'activité économique :**

En matière de croissance, les hypothèses retenues par le Gouvernement sont conformes aux prévisions des instituts de conjonctures et organisations internationales. Les derniers indicateurs témoignent du fait que la reprise est à l'œuvre et se diffuse dans l'économie, ce qui permet de tabler sur une croissance de 1,5 % en 2017.

Le projet de loi de finances pour 2017 s'inscrit dans la continuité des précédentes années. Il poursuit les redéploiements nécessaires pour faire face aux priorités et aux urgences du gouvernement, avec un principe : toute dépense nouvelle doit être financée au niveau de l'état.

La maîtrise de la dépense publique, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'économies de 50 Mds€, s'accompagnera ainsi du financement par redéploiement des mesures nouvelles notamment en matière de sécurité, de défense, de financement des besoins liés à l'accueil des réfugiés, ou en matière agricole, et aura à nouveau une incidence sans précédent sur les budgets des collectivités territoriales.

## 2- PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Concernant les collectivités territoriales, le projet de loi de finances pour 2017 se dessine à l'identique de 2016. En effet, les collectivités sont à nouveau appelées à faire des efforts. Et leur contribution ne s'élèvera plus qu'à 2.67 milliards au lieu des 3.67 milliards prévus initialement.

Il s'agit en principe de la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche de baisse consécutive des dotations qui devraient être divisées par deux pour le bloc communal.

Aussi, face aux inquiétudes des divers associations et de la cour des comptes qui prédisent un risque de réduction durable des capacités d'investissement le gouvernement a préféré réduire à seulement 1 milliard d'euros au lieu des 2 annoncés initialement la contribution des communes et des EPCI.

**Les mesures annoncées se traduiront concrètement par :**

**La diminution des concours de l'état aux collectivités de 3.7 %** et établissement à 63 milliards d'euros contre 65.3 milliards en 2016.

Pour mémoire, en vue de réduire les déficits, le gouvernement tente d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques. Le plan d'économie était fixé à 50 Mds € sur la période 2015-2017, avec une diminution des concours financiers à hauteur de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, avec comme concrétisation :

- 2014 : baisse de 1.5 milliards
- 2015-2016 : baisse de 3.7 milliards
- 2017 : baisse prévue de 2.6 milliards

Ainsi la baisse des dotations étant réduite à 1 milliard au lieu de 2, aboutit à une baisse des dotations globales de l'état aux collectivités de 2.6 milliards au lieu des 3.7 milliards.

L'effort demandé aux collectivités locales représenterait environ 1.33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1.59 % en 2016. Pour le bloc communal, l'effort devait être divisé par deux et avoisinerait les 1 %.

**Le report à 2018 de la réforme de la Dotation globale de fonctionnement.** Le PLF 2016 prévoyait une réforme importante de la DGF en 2017 qui finalement, suite à la contestation de nombreux élus souhaitant être associés à son élaboration, devrait donner lieu à un projet de loi spécifique qui serait déposé au Parlement en 2018.

Par ailleurs, la dotation de centralité, principale disposition de la réforme initiale est abandonnée. Par contre subsisterait une part de la DGF autonome des EPCI et d'autre part une DGF des communes.

**La baisse du fond de compensation de la TVA (FCTVA) de 9 %** qui devrait s'établir à 5.52 milliards d'euros en 2017 contre 6.04 milliards en 2016.

**Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** quant à lui se stabilise à 1 milliard d'euros.

**La refonte de la dotation de solidarité urbaine (DSU), est prévue par le PLF 2017** en modifiant les critères d'éligibilités et d'attribution des communes. Aujourd'hui, seuls les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quart hier seront concernés, ce qui porte leur nombre à 668 au lieu des 751 communes précédemment.

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2017 est fixée à 0,4 %, soit la plus faible hausse depuis 2014.

2014	2015	2016	2017
+ 0.9 %	+ 0.9 %	+ 1 %	+ 0.4 %

**La prolongation et la révision à la hausse du fond d'aide à l'investissement** : mesure issue de la loi de finance de 2016, le fond d'aide à l'investissement est reconduit en 2017 et porté à 1 milliard 200 millions d'euros contre 1 milliard en 2016. L'objectif est de relancer l'investissement à travers le bloc communal, moteur essentiel de la croissance économique sur les territoires. Une partie sera réservée plus particulièrement aux projets de rénovation thermique, à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables. Pour l'autre moitié, elle sera affectée aux communes rurales pour la mise aux normes des équipements publics.

Pour conclure, le financement des péréquations, qu'elles soient verticales ou horizontales, est à nouveau assuré principalement au prix d'un effort croissant des communes prétendument les plus aisées qui supporteront aussi un relèvement du plafonnement de l'écrêtement de la nouvelle « dotation forfaitaire », sans compter l'abaissement du montant de la DGF pour de nombreuses communes.

Au final, les budgets des collectivités seront soumis à nouveau à de fortes tensions en 2017.

Les recherches d'économie engagées en 2016 devront nécessairement être perpétuées et renforcées en 2017.

### 3- LE CONTEXTE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS

La commune de Bailly-Romainvilliers est elle aussi fortement impactée par ces baisses de recettes à répétitions et doit contraindre ses budgets tout en maintenant le niveau de qualité de services publics rendus et ce malgré la hausse de la fiscalité en 2016 qui a compensé en partie les besoins en matière de recettes.

Pour mémoire, **sur le budget principal** l'exercice budgétaire 2015 complété par le résultat de clôture 2014 a produit pour résultat, un déficit de la section de fonctionnement de 449 741.53 € et un excédent de la section d'Investissement s'élevant à 572 691.64 €, hors Restes à Réaliser.

**Le budget 2016** après décisions modificatives, se présente selon les équilibres suivants :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 423 405.80 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 192 691.64 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 616 097.44 €</b>

Soit un budget global de **12 616 097.44 €**.

La clôture du budget principal 2016 et ses annexes (Centre Culturel et Activités économiques), est actuellement en cours de finalisation.

La présentation d'un pré-compte administratif détaillé n'est donc pas totalement réalisable en l'état. Toutefois, les premières tendances suivantes peuvent être indiquées :

▪ **En section de fonctionnement :**

Le résultat pour l'exercice 2016 devrait se solder après intégration des résultats 2015, par un résultat négatif de la section de fonctionnement s'élevant **266 993.96 euros**, sous réserve de vérification avec le compte de gestion.

Soit une réduction 182 747.57 euros grâce à une gestion optimisée des charges de personnel, à la renégociation de certains contrats tels que les espaces verts, l'assurance du personnel, le développement des marchés, la restructuration des services (mutualisation de personnel), l'allègement de la programmation du Centre Culturel en encore la dématérialisation des procédures.

Des mesures qui ont permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement et même de diminuer (188 000 euros) le chapitre 012 tout en intégrant la hausse du point d'indice des fonctionnaires (+ 0.6%) en 2016.

▪ **En section d'investissement :**

Différents projets ont été menés à bien sur la période 2016 :

- la mise aux normes et l'automatisation des bâtiments (ADPs) ;
- la réfection des alarmes dans les établissements scolaires ;
- la création d'une aire de jeux (école les Coloriades) ;
- la rénovation des équipements et espaces publics ;
- des aménagements paysagers ;
- la poursuite de la reprise d'étanchéité des bâtiments scolaires accompagnés de remises en peinture ;
- le remplacement de 80% du parc informatique de la commune.

Pour l'avenir, la transformation du SAN en communauté d'agglomération en 2016, limite la participation communautaire aux équipements communaux à 50% au lieu de 100% auparavant, ce qui dès lors va impacter les projets de développement du territoire.

Cette année la section d'investissement sans recours à l'emprunt, devrait se solder après intégration des résultats 2015 par un net excédent de 766 647 euros.

Cette gestion pluriannuelle, les choix stratégiques passés, permettent d'envisager de lourds investissements avec un faible recours à l'emprunt.

Les deux budgets annexes qui concernent le centre culturel et les activités économiques finissent l'année 2016 excédentaire en fonctionnement, l'essentiel des ressources provenant d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Malgré les fortes tensions générées par les réformes successives, et les diminutions des concours financiers des institutions (Etat, CFA, Département, Région), les transferts de charges, notre budget est stabilisé grâce aux mesures prudentes et d'anticipation. Il retrouve une dynamique positive avec les perspectives confirmées de développement du bâti économique.

### **3 – L'ETAT DE LA DETTE**

La totalité de la dette de la commune de Bailly-Romainvilliers reste sécurisée. Tous les emprunts réalisés par le passé sont à taux fixe (entre 3.18 % et 4.66%).

Considérant la conjoncture économique et des taux d'intérêts plutôt bas depuis 2016, des rendez-vous auprès des banques se sont déroulés afin de renégocier les taux d'intérêts.

Or, après plusieurs études il s'est avéré que cela n'était pas avantageux pour la collectivité du fait des pénalités induites et du montant de l'Euribor.

## ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017

<b>BP ACTIVITES ECONOMIQUES</b>						Répartition	
Organisme	Dettes à l'origine (en €)	Durée	Taux %	Dettes au 01/01/2017 (en €)	Annuité exercice 2017	Intérêts	Capital
CREDIT MUTUEL	300 000,00	15	4,55	220 000,00	29 668,76	9 668,76	20 000,00
<b>Total (1)</b>	<b>300 000,00</b>			<b>220 000,00</b>	<b>29 668,76</b>	<b>9 668,76</b>	<b>20 000,00</b>

### **BP VILLE**

Organisme	Dettes à l'origine (en €)	Durée	Taux %	Dettes au 01/01/2017 (en €)	Annuité exercice 2017	Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	600 000,00	15	3,18	346 666,92	50 440,96	10 441,00	39 999,96
CAISSE D'EPARGNE	300 000,00	20	4,66	222 500,00	25 048,12	10 048,12	15 000,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	225 000,00	15	4,51	178 713,74	20 965,01	8 059,99	12 905,02
CAISSE D'EPARGNE	225 000,00	15	4,56	178 852,24	21 037,12	8 155,66	12 881,46
CAISSE D'EPARGNE	300 000,00	15	4,18	237 302,94	27 021,96	9 649,31	17 372,65
CREDIT FONCIER	1 250 000,00	20	4,32	1 122 855,53	95 275,93	46 094,86	49 181,07
<b>Total (2)</b>	<b>2 900 000,00</b>			<b>2 286 891,37</b>	<b>239 789,10</b>	<b>92 448,94</b>	<b>147 340,16</b>
<b>TOTAL (1) + (2)</b>	<b>3 200 000,00</b>			<b>2 506 891,37</b>	<b>269 457,86</b>	<b>102 117,70</b>	<b>167 340,16</b>

Le montant de la dette par habitant reste bien inférieur à la moyenne de villes de mêmes strates.

En effet, la dette totale de la commune (BP ville et BP activités économiques) est de **2 506 891,37 euros**, soit un encours par habitant au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 de **337 euros**.

Pour comparaison, le montant de la dette par habitant est de **862 euros** pour les communes de 5 à 10 000 habitants, soit un endettement supérieur de 60%.

L'annuité s'élève à 244 000 euros, soit l'équivalent par Romainvillersois de 34 euros contre 119 euros pour un habitant d'une commune de même strate.

Notre capacité de désendettement demeure forte, puisqu' à ce jour au regard du montant de la dette celle-ci serait de 9 ans.

*\*source: finances.gouv.fr /communes. Référence année 2015 -\*INSEE Recensement 2017 : Bailly-Romainvilliers 7437 Habitants) )*

➤ C'est donc dans un contexte économique particulièrement contraint tant d'un point de vue national que territorial qu'il nous faut anticiper 2017.



#### 4 – PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017

La lettre de cadrage budgétaire 2017 a de nouveau acté le contexte contraint dans lequel la préparation de l'exercice 2017 doit se réaliser.

**Concernant le volet des recettes**, l'exercice se révèle particulièrement difficile encore cette année du fait notamment de la baisse de la dotation générale de fonctionnement qui devrait atteindre au plus les 200 000 euros (après écrêtement et contribution au redressement des finances publiques) soit un abaissement de 115 000 euros par rapport à 2016.

Quant à la DSR (dotation de solidarité rurale) son niveau a été maintenu à l'identique de 2016, soit 75 000 euros.

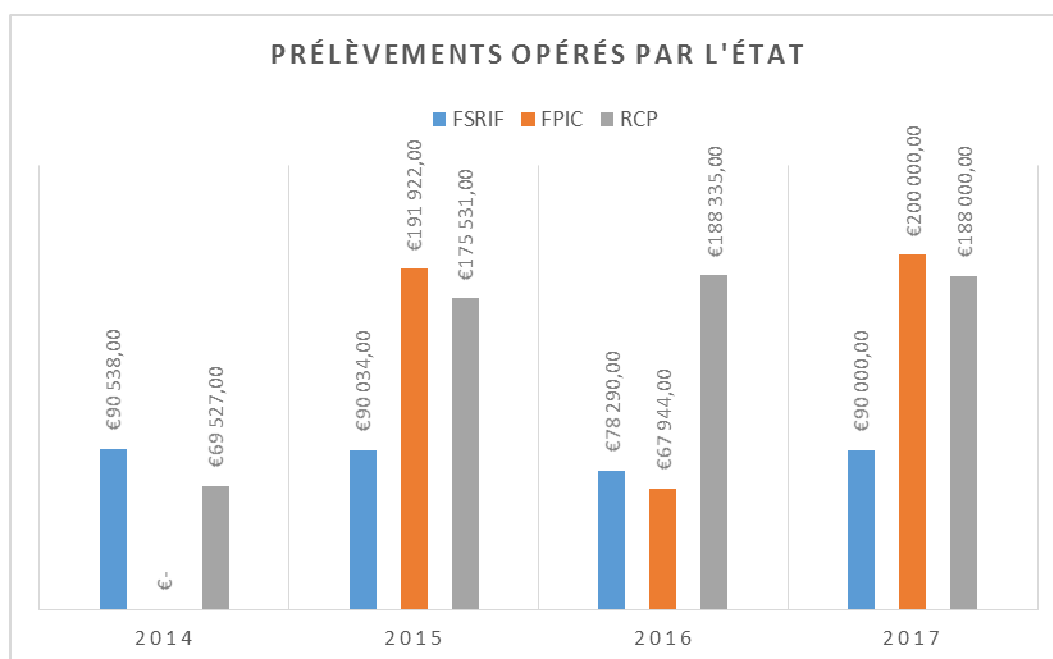
Point de stabilité, le nouveau dispositif de péréquation de l'agglomération stabilise une recette de 2 900 000 euros.

Le volet dépenses 2017, en préparation, est voulu sans augmentation par rapport au budgeté 2016 voir à la diminution pour certain chapitre et ce pour le budget principal comme de ses budgets annexes (Centre culturel et Activités économiques).

Par prudence et n'ayant de montant exact à ce jour il a été décidé d'inscrire en dépense les montants des contributions suivantes concernant le FSRIF (90 000 €) à l'identique de 2016 et pour le FPIC (200 000 €) idem 2015, en l'attente de décision de la CLECT concernant sa prise en charge en 2017 comme ce fut le cas en 2016.

Soit au final un abaissement des recettes de fonctionnement de - 290 000 euros auquel s'ajoutera la contribution de la commune au redressement des finances publiques pour un montant estimé à 188 000 € ce qui porte à 478 000 € la perte de recettes pour la seule année 2017. Soit l'équivalent de 4.30 % des recettes du budget de fonctionnement (référence 2016) auquel s'ajoutera la baisse des subventions du département et de la caisse d'allocation familiale.

#### *Synthèse des prélèvements de l'état :*



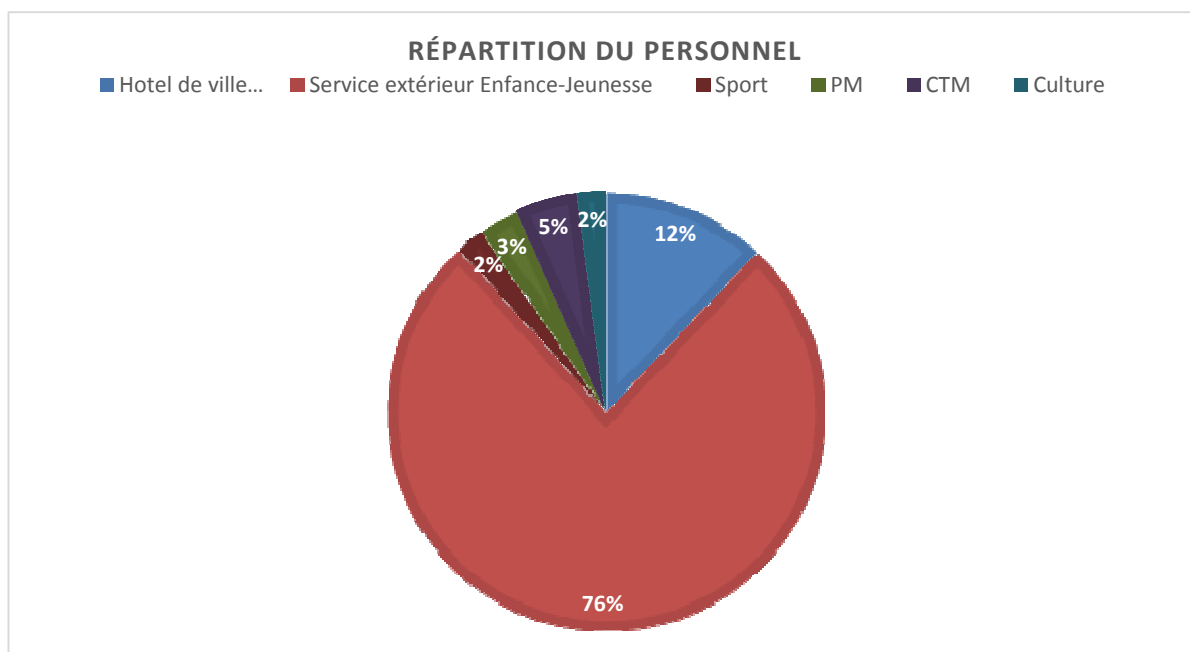
Parallèlement et comme chaque année, ces prélèvements s'accompagnent de la hausse du coût de la vie, du gaz, de la hausse des contrats d'assurance, conjugué au GVT habituel, à la hausse des cotisations patronales, de la nécessaire progression de la dotation aux amortissements en conséquences des investissements réalisés au cours des derniers exercices.

L'absence de hausse des dépenses liées à l'accueil de logements nouveaux est cruciale pour l'équilibre de notre budget. La pause de l'urbanisation obtenue en 2010 est salvatrice.

Malgré l'ensemble de ces contraintes, nous souhaitons maintenir la qualité de nos services publics, aux coûts de plus en plus optimisés.

Nous voulons maintenir des services publics de qualité en direction de nos concitoyens, poursuivre la conduite d'une politique éducative performante en direction des enfants et des jeunes qui composent plus de 40 % de notre population.

Comme en 2016, 76 % du budget communal sera à nouveau consacré aux dépenses liées à l'éducation :



Plus que jamais, Bailly-Romainvilliers misera sur l'avenir !

Nous souhaitons aussi renforcer la sécurité, c'est pourquoi en 2017 une part du budget sera consacrée au développement de la vidéo surveillance sur l'ensemble du territoire et au recrutement de policiers municipaux.

De plus, veiller au bien vivre ensemble c'est aussi soutenir nos associations, garantir la propreté de nos équipements et de nos voiries.

Pour ce faire l'ensemble de ces services a un coût. Si notre volonté reste de maintenir la qualité de vie, tant enviée, de nos concitoyens, force est de constater que l'augmentation des taxes locales serait la solution de facilité pour faire face aux dépenses nouvelles conjuguées à la baisse sensible des dotations de l'Etat.

Mais, au vu de la conjoncture nationale et aux diverses augmentation des taxes ces dernières années, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale en 2017.

Les efforts seront consentis et les objectifs suivants devront être tenus :

- Stabiliser les effectifs et les charges de personnels,
- Poursuivre les économies dans le fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité,
- Dégager des marges de manœuvres pour poursuivre les priorités que la municipalité s'est fixée,
- Réussir les transferts de compétences avec VEA pour engager des mutualisations limitant les coûts,
- Rester proactifs pour accueillir de nouvelles activités économiques.

2017 sera une année transitoire dans l'attente de recettes nouvelles telles que les nouvelles entreprises implantées sur nos zones d'activités dont notamment le Parc International des Entreprises, Villages Nature, un centre de formation dans le golf ou l'hôtel ACE en entrée de ville.

Bailly-Romainvilliers sera dès lors armée pour stabiliser ses finances et s'assurer d'un avenir plus serein.

En ce qui concerne la section d'investissement, les opérations courantes seront poursuivies.

Elles se traduiront par :

- La poursuite des aménagements paysagers (sentes...),
- la réhabilitation d'espaces publics,
- le remplacement d'aires de jeux dans les écoles et les crèches,
- la phase 2 des aménagements liés aux ADAPs,
- La réfection d'éclairage et peintures,
- L'automatisation de l'éclairage dans les bâtiments.

Des projets de plus grande envergure tel que le réaménagement dans sa totalité de la Rue de Paris ou la réfection des voiries pourraient voir le jour grâce à l'excédent cumulé depuis plusieurs années.

**M. le Maire** remercie l'ensemble des élus pour leur présence ce soir.

**M. le Maire** propose au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires et d'approuver le débat d'orientations budgétaires 2017 portant sur le budget principal et les budgets annexes communaux « centre culturel » et « activités économiques » et appelle les observations ou remarques éventuelles.

*(Il est procédé au vote)*

<b>Abstentions</b>	<b>02</b>
<b>Pour</b>	<b>26</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

*(Le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes « Centre Culturel » et « activités économiques » est approuvé à la majorité des votants).*

M. le MAIRE clôt la séance du Conseil municipal.  
(La séance est levée à 20h50)

Fait et délibéré à Bailly-Romainvilliers,  
Le 13 mars 2017

Vanessa OUKAS

Conseillère municipale  
Secrétaire de séance



Arnaud de BELENET

Le Maire